

Motion 2508

pour une reconnaissance des compétences militaires par les ressources humaines de l'Etat de Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- les difficultés rencontrées par les miliciens suisses sur le marché de l'emploi ;
- que les compétences acquises au sein de l'armée représentent un atout pour les employeurs privés et publics ;
- que les connaissances théoriques et pratiques acquises dans les écoles d'officiers et autres écoles méritent d'être reconnues à leur juste valeur ;
- que l'échange entre l'armée et les employeurs sert les intérêts des deux parties ;
- la nécessité de concilier vie professionnelle et obligations militaires ;
- que l'Etat est le plus grand employeur du canton ;
- que les employeurs d'anciens militaires apprécient leur discipline, leur faculté à travailler en équipe et à résoudre des problèmes ;
- que les compétences et l'expérience acquises au sein de l'armée ne sont pas valorisées à leur juste valeur par les ressources humaines de l'Etat de Genève ;
- qu'il résulte de cette politique que des profils extérieurs à la Suisse sont parfois choisis à des postes clés ;
- que le rôle des personnes qui se sont engagées à maintenir la sécurité et la paix dans notre pays doit être soutenu par l'Etat employeur ;
- que les principes et les valeurs du fédéralisme doivent aussi s'illustrer lors de l'engagement de collaborateurs à l'Etat ;
- que l'Etat employeur doit éviter de se priver de talents qui pourraient le rendre plus efficace dans son organisation et dans sa gestion,

invite le Conseil d'Etat

à faire reconnaître et valoriser par l'Etat employeur les compétences et l'expérience acquises au sein de l'armée suisse par les candidats à une fonction permanente au sein de l'administration.